

EXAMEN CIVIQUE

■ POUR VOUS INSCRIRE :

Session : sur demande
Nous contacter pour une demande d'inscription

Lieu de formation :
OBJECTIF EMPLOI OUEST
40 rue de Pontoise 95870 Bezons

Adressez votre demande d'inscription à
tcfbezons@gmail.com
01 77 37 68 96 / 07 67 78 46 19

Délai d'accès à la formation :
L'accès à la passation est possible dès le règlement, la saisie et la transmission de la demande de pré-inscription
Vous devez fournir, au moment de l'inscription, votre numéro AGDREF (numéro d'étranger) et une pièce d'identité

■ Vous êtes en situation de handicap ?

Site accessible au PSH
Des aménagements ou des dispenses d'épreuves pour cet examen sont possibles sous réserve de produire un certificat médical pour le passage de l'examen civique et test linguistique
Pour toute question, merci de contacter par mail Christelle Bricou: administration@oeformations.fr

■ SUPPORTS DE PASSATION :

L'examen civique prend la forme d'un QCM intégralement numérique

■ VALIDATION :

La réussite de l'examen civique nécessite la réussite à 32 bonnes réponses minimum, soit 80 % de réussite.

Les résultats et une attestation de réussite seront disponibles sur l'espace du candidat créé à l'inscription dans un délai de 12 heures après la passation de l'examen.
L'attestation est valable pour toutes les démarches administratives concernées par la réglementation et sa durée est illimitée.

Il est possible de passer l'examen civique à tout moment et autant de fois que nécessaire.

■ TARIF :

70 euros



PUBLIC ET PREREQUIS :

L'examen civique est une évaluation officielle mise en place par l'État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'intégration et à l'accès au séjour en France.

Depuis le 1er janvier 2026, la réussite à cet examen devient obligatoire pour toute personne résidant en France qui souhaite s'engager dans :

- **une première demande d'une carte de séjour pluriannuelle**
- **une première demande de carte de résident**
- **une demande de naturalisation française**

L'examen civique doit être passé avant le dépôt de la demande de titre de séjour ou de naturalisation.

OBJECTIFS :

L'examen civique vise à évaluer la connaissance des principes et valeurs de la République, des droits et des devoirs d'un résidant en France ainsi que des repères essentiels sur le fonctionnement de la société et des institutions françaises

CONTENU DE L'EXAMEN :



Le contenu et les questions de l'examen civique sont conçus exclusivement par le ministère de l'Intérieur.

L'examen dure 45 minutes au maximum.

Il prend la forme d'un QCM et comporte 40

questions (28 questions de connaissances générales et 12 questions de mises en situation).

A chaque question, une seule réponse est correcte parmi les 4 options proposées.

Le niveau de difficulté varie selon le titre de séjour visé.

Les questions évaluent :

- les principes et valeurs de la République
- les droits et obligations applicables en France
- le fonctionnement des institutions
- des repères historiques, culturels et géographiques
- des situations de la vie quotidienne dans la société française